

# **LE BOURGNEUF LA FORET (53410)**

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 10 OCTOBRE**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER – Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN – Marie-Claude HOUDELIER -Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ – Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

ABSENT EXCUSE : néant

Secrétaire : Lilian BÈGUE

### **PRESENTATION ET AVIS SUR DOSSIER D'ENREGISTREMENT DU GAEC DES CHÊNES EN VUE D'EXPLOITER 300 VACHES LAITIÈRES À CHANGÉ et SAINT OUEN DES TOITS.**

Conformément au Code de l'environnement, la demande d'enregistrement du GAEC des Chênes dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Cormier » à Changé en vue d'exploiter un élevage de 300 vaches laitières, aux lieux-dits « Le Cormier » et «La Houdairie » à Changé et « La Roussardière » à Saint-Ouen-des-Toits a été présentée au Conseil Municipal.

Une consultation du public a été ouverte du 06 septembre au mardi 04 octobre 2022.

L'épandage est prévu sur les communes de Changé, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, Olivet, Saint-Germain-le-Fouilloux et Saint-Ouen-des-Toits,

Les conseils municipaux des communes concernées par les sites d'exploitation et d'épandage sont appelés à donner leur avis sur la demande d'enregistrement dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public,

Considérant qu'il n'y a pas d'observations particulières au regard de la réglementation à formuler sur le projet du GAEC DES CHÊNES, le Conseil Municipal a émis un avis favorable .

### **MODIFICATION ET MISE À JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX – AUGMENTATION DU TEMPS POSTE D'UN AGENT**

Le Conseil municipal a validé le tableau des effectifs communaux après avoir procédé :

- Au retrait des postes non pourvus,
- L'augmentation du temps de travail de 29.50/35<sup>h</sup> à 31.35/35<sup>ème</sup> pour une ATSEM afin de prendre en compte les compléments d'heures effectuées,
- La mise à jour des articles du Code Général de la Fonction Publique.

1ER NOVEMBRE 2022						
FILIERES	Nbre	NOUVEAUX GRADES	Temps de travail		Nouvelle Echelle de rémunération	Taux Promotion avancement grade
ADMINISTRATIVE	1	Attaché	TC		A	100%
	1	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC		C3	100%
	1	Adjoint Administratif	TI	32,50/35è	C1	100%
TECHNIQUE	1	Agent de Maitrise Principal spécialité cuisine en disponibilité	TI	24,50/35è		100%
	1	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	TC		C3	100%
	1	Adjoint Technique Principal 2ème classe au 7/6/2018	TC		C2	100%
	1	Adjoint Technique au 01/04/2020	TC		C1	100%
	1	Adjoint Technique au 1er avril 2021 (cuisinier)	TC		C1	100%
	1	Adjoint Technique Principal 2ème classe rest/école au 1/04/2021	TI	30/35è	C2	100%
	1	<b>ATSEM Principal de 2ème classe au 1/11/2022</b>	TI	<b>31,35/35è</b>	<b>C2</b>	<b>100%</b>
ANIMATION	1	Adjoint Technique service restaurant scolaire en disponibilité	TI	8,50/35è	C1	100%
	2	Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	TC		C3	100%
CULTURELLE	1	Adjoint d'animation Principal 2ème classe	TI	32/35è	C2	100%
	1	Adjoint du Patrimoine au 19 mai 2020	TI	18/35è	C1	100%
AGENT CONTRACTUEL (CDI)	1	Adjoint d'animation au 1/09/2021	TI	51,15/151,67	C1	
	1	Adjoint Technique service entretien	horaire		sur indice	
AGENTS CONTRACTUELS (CDD) emplois permanents	1	Adjoint d'animation (1/9/2021 au 31/7/2022) art L332-8 6°	TI	128,42/151,67	C1	
	1	Adjoint technique art L 332-8 2° (20/07/2021) DCM 2021-08-51	horaire		sur indice	
AGENTS CONTRACTUELS (CDD)	2	Adjoints d'animation service scolaire / TAP(article L332-14 )	horaire		sur indice	

## CONVENTION 2023 – 2026 AVEC LA FEDERATION FAMILLES RURALES / FINANCEMENT MICRO CRÈCHE « La Ritournelle »

La Fédération Départementale Familles Rurales est le gestionnaire de la micro crèche située sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une convention de financement est convenue avec les structures suivantes : CCAS de Bourgon, Communes de la Brûlatte, d'Olivet, de Launay-Villiers, de Port-Brillet, de St Ouen des Toits et du Bourgneuf-la-Forêt selon deux modes de calcul :

### Modalité 1 :

- Une partie fixe calculée sur la base de la population des communes partenaires (dernier recensement connu) pour un montant de 2 € par habitant pour la commune du Bourgneuf la Forêt et de 1 € par habitant pour les autres communes.
- Une partie variable de 0.40 € par heure/enfant de la commune accueillie dans la structure, sur la fréquentation réelle de l'année.

### Modalité 2 :

- Une partie variable de 1.5 € par heure/enfant de la commune accueilli dans la structure, sur la fréquentation réelle de l'année.

Communes	Nb Habitants (insee 2015)	Heures Contrat Connu au 1 <sup>er</sup> janv 2023	Système retenu par la commune	Montant prévisionnel minimum en €
Olivet	417	0	1€ hab et 0,40€	417.00 €
La Brûlatte	701	0	1€ hab et 0,40€	701.00 €
Bourgon	655	0	1€ hab et 0,40€/h	655 €
Launay Villiers	391	1212	1€ hab et 0,40€/h	875.80 €
Le Bourgneuf la Forêt	1757	9031	2€ hab et 0,40€	7126.40€
Port Brillet	1833	2600	Oui sur 1,5€/h	3 900.00 €
St Ouen des Toits	1722	0	1€ hab et 0,40€/h	1722.00 €
<b>Total</b>				<b>15397.20 €</b>

Après application de ces modalités sur l'année 2022, il a été délibéré de poursuivre les mêmes modes de financement sur la période 2023 – 2026.

## PRESENTATION DES PRINCIPES ET SIGNATURE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022 - 2025

Le Conseil Municipal a été informé de la fin du Contrat Enfance Jeunesse depuis le 31 décembre 2021 qui finançait les accueils périscolaires, petites vacances des 4 -11 ans, l'animation jeunesse 11 – 17 ans et les séjours. Le financement de ces accueils par la Caisse d'Allocations Familiales relève maintenant d'une Ctg (Convention territoriale globale) qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Pour cela la convention s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le plan d'actions proposé par la commune du Bourgneuf-la-Forêt est :

ENJEUX	Actions
<b>1 – Petite Enfance - Diversité et accessibilité de l'offre</b>	-Action 1 : Soutenir l'accueil collectif à la micro crèche associative « La Ritournelle », -Action 2 – Soutenir les activités du Relais Enfance.
<b>2 – Enfance/Jeunesse – Mobilisation et diversité des activités-</b>	<p><b>Axe1 – Développer et diversifier les activités périscolaires</b></p> -Action 1 : Développer une offre de sports loisirs pour les enfants et les jeunes, -Action 2 : S'engager dans la Plan Mercredi avec Accueil Langue (en cours 2022). <p><b>Axe 2 – Remobiliser les jeunes autour de projets en réponse à leurs besoins</b></p> -Action 1 : Déplacer le bureau et le lieu de RDV du service jeunesse, -Action 2 : Mise en place d'une activité multi sports le samedi matin, -Action 3 : Organisation de camps pour les jeunes. <p><b>Axe 3 : Accessibilité financière des services</b></p> -Action 1 : Vérifier l'accessibilité financière des services enfance jeunesse au regard des familles du territoire et de la fréquentation des services.
<b>3 – Accueil et implication citoyenne</b>	-Action 1 : Accueil des nouveaux habitants, -Action 2 : Organisation d'une journée citoyenne chaque année.

Simulation des montants bonus attendus

Nom de l'équipement	Nombre d'actes prévisionnels x bonus/h	Montant bonus territoire maximum
ALSH périscolaire	25 360 x 0.15 €	3 804.00 €
ALSH vacances 4-11 ans	4 608 x 1.30 €	4 481.57 €
ALSH ados 11 – 17 ans	1 440 x 4.16 €	5 714.84 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 000.41 €</b>
Coordination Globale.....		2 454.37 €
Séjour.....		723.41 €

Le Conseil Municipal, a pris acte et a adopté les principes de la Convention territoriale globale dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025 entre la Commune de Le Bourgneuf-la-Forêt, Laval Agglomération et la Caf de la Mayenne.

### COMPTE-RENDU COMMISSION AMENAGEMENT ET BATIMENTS

#### AMENAGEMENT

-Un questionnaire sera remis aux habitants des lotissements de la Fontaine et de la Beulotière sur des propositions de choix de structures de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans.

-Des élagages d'arbres dans le lotissement de la Maltonnière seront effectués.

-En cohérence avec le plan de sobriété énergétique les illuminations de Noël seront en fonctionnement de la semaine 50 à la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier 2023.

-Cimetière : les deux rangées de cavurnes et l'installation d'un colombarium sont réalisés. Il reste le banc à installer.

### **BATIMENTS**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des travaux proposés par la commission a validé :

- le devis de l'entreprise BAHIER BECEM pour le remplacement des motos ventilateurs de chauffage dans les deux salles à l'étage de la mairie pour un montant de 9 250.69 € TTC
- le devis de l'entreprise BOUTIER pour effectuer les travaux de mise aux normes électriques dans divers bâtiments communaux pour un montant de 8 625 € TTC
- les travaux de mise en accessibilité de l'église et de la médiathèque
- le devis des peintures côté extérieur de fenêtres en bois (partie neuve) au Pôle Enfance auprès de Joël FOUILLEUL pour un montant de 5 502 € TTC.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Un montant de 148.36 36 € correspondant à des produits irrécouvrables auprès de 7 débiteurs a été admis en non-valeur.

### **DESIGNATION CORRESPONDANT «INCENDIE et SECOURS**

Monsieur Patrick BEAUPÈRE a été désigné correspondant « incendie – secours » pour la commune du Bourgneuf-la-Forêt.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

-La commune a bénéficié d'une attribution de 14 600 € du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police pour les travaux de sécurité rue du Trianon.

-Un panneau d'affichage libre de 4 m<sup>2</sup> sera installé sur le mur en pierre près de la mairie à côté de celui existant.

#### Dates des prochains conseils municipaux

LUNDI 7 NOVEMBRE

JEUDI 12 NOVEMBRE

Le Maire,

François BERROU